



De la formation en ligne à la FMOQ

Claude Guimond

DEPUIS LE 1^{er} juillet 2007, le Collège des médecins du Québec a renforcé l'obligation déontologique de maintien des compétences grâce notamment à l'adhésion à un plan d'autogestion. À la suite de ce renforcement, la direction de la formation professionnelle de la FMOQ vous a fourni le PADPC-FMOQ ainsi que des outils pour vous aider à satisfaire à cette obligation. Parallèlement, afin de faciliter votre planification d'activités de formation, nous avons publicisé les prochains thèmes du cahier de formation du *Médecin du Québec*, acheminé quatre mois à l'avance les programmes des congrès à venir et fourni la liste des congrès un an à l'avance.

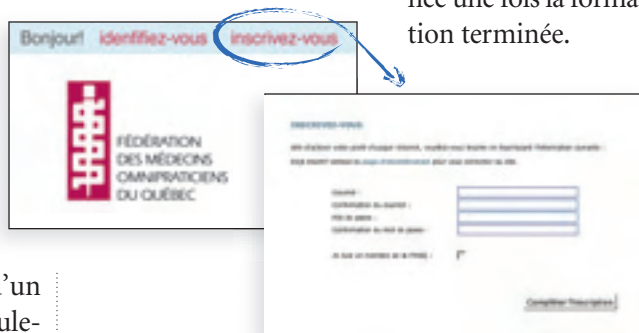
Malgré tous ces efforts, votre surcharge de travail et vos obligations cliniques ne vous permettent pas toujours de vous inscrire à tous les congrès souhaités. Comme l'organisation d'un congrès nécessite beaucoup de travail et que seulement de 350 à 400 omnipraticiens en bénéficient, nous travaillons depuis plus d'un an sur un nouveau projet de formation. Ce projet vise à rendre disponibles en ligne, avec l'accord des conférenciers, certaines conférences prononcées lors de nos congrès.

Donc, dès janvier 2011, vous aurez la possibilité d'acheter « à la carte » certaines conférences que nous souhaitons mettre en ligne toutes les deux semaines. Une évaluation sous forme de pré-test et de post-test, en plus d'un forum facultatif, permettra une interaction avec vos pairs et avec nos conférenciers.

Pour accéder à notre portail, veuillez utiliser le courriel et le mot de passe que vous employez pour le PADPC-FMOQ en ligne ou pour vous connecter au site Web de la FMOQ. Les formations que vous suivrez

en ligne vous donneront droit à des crédits de formation de catégorie 1 de la FMOQ. Ces crédits seront automatiquement enregistrés dans votre PADPC-FMOQ.

Les autres professionnels de la santé, médecins non-membres de la FMOQ, infirmières, pharmaciens, nutritionnistes, etc. sont également invités à consulter le site Web et peuvent acheter ces cours à la carte. Pour ce faire, ils doivent s'inscrire sur le site Web de la FMOQ. Une attestation de participation leur sera acheminée une fois la formation terminée.



Rendez-vous sur le site Internet de la FMOQ au www.fmoq.org pour voir les conférences offertes. Une fois votre paiement effectué (de façon sécurisée), vous serez automatiquement dirigé sur la plateforme de formation Aptimed et pourrez commencer à écouter votre cours.

Dès le 4 janvier 2011, une première formation de 3 heures sera disponible sur le thème : « La maladie de Parkinson ». Les D^{rs} Sylvain Chouinard et Michel Panisset ont déjà été conférenciers pour la FMOQ et ont monté ce cours spécifiquement pour les omnipraticiens de la province. Les objectifs de cette formation seront indiqués sur le site Web au www.fmoq.org.

Le D^r Claude Guimond, omnipraticien, est directeur adjoint de la Formation professionnelle à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

POUR L'INSTANT, le portail ne permet pas encore le remboursement des cours ni l'accès aux allocations du fonds de formation et aux mesures de ressourcement. ☎